

Un entrepreneur pollueur à La Chaux-de-Fonds identifié et dénoncé

La Ville de La Chaux-de-Fonds et le Service de l'énergie et de l'environnement ont identifié un pollueur indélicat, qui transvasait ses solvants en continu dans les eaux usées depuis des mois au lieu de les éliminer conformément aux dispositions légales. Cet entrepreneur de La Chaux-de-Fonds a été dénoncé à la justice et un premier jugement vient de le condamner à une forte amende.

Sous surveillance constante, la STEP de La Chaux-de-Fonds a constaté en automne 2009 des arrivées massives de trichloréthylène et a alerté le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE).

A débuté alors une laborieuse traque des origines de la contamination. Bien que les utilisateurs de cette substance soient répertoriés et contrôlés, il s'est agi de détecter le point de rejet dans le réseau d'égouts neuchâtelois le plus étendu. Les multiples cartes des canalisations ont été étudiées, un examen qui a pris du temps en raison d'un réseau de canalisation très vaste avec de nombreux raccordements. Des prélèvements ont été effectués dans divers regards et analysés en laboratoire.

Après des semaines de recherche, le pollueur indélicat, entrepreneur à La Chaux-de-Fonds, a été pris sur le fait en mars 2010. Il transvasait ses solvants en continu dans les eaux usées depuis des mois au lieu de les éliminer selon les prescriptions légales. De plus, il avait remis en fonction, à l'abri des regards, une installation non conforme depuis de nombreuses années, alors qu'il disposait d'un système utilisant des lessives. En fonction de la concentration détectée à la STEP, cela correspond à des kilos que l'entrepreneur a jugé plus facile d'éliminer dans les égouts gratuitement plutôt que par la filière adéquate qui, en définitive pour ce type d'entreprise, n'aurait pas représenté une dépense disproportionnée.

A aucun moment, il n'y a eu mise en danger de la population. Toutefois, ce polluant ne doit pas se retrouver dans l'environnement.

Si cette détection, pourtant si délicate, a abouti, c'est notamment grâce à la bonne collaboration entre la commune chaux-de-fonnière et le canton. Ces écoulements polluants ont cessé d'un jour à l'autre. Le pollueur a été dénoncé à la justice. Un premier jugement vient de le condamner à une forte amende.

Pour de plus amples renseignements :

**Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement,
tél. 032 889 67 30.**

Neuchâtel, le 24 janvier 2011